

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026 / Délibération N°20260527_02

Date de la convocation 21/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents :

Votants : *Yves* Pour : *9* Contre : Abstentions :

<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe BRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	Delphine SOUVRAY
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurence EXBRAYAT	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe MICHEL
<input checked="" type="checkbox"/>	Yves SANIAL	<input checked="" type="checkbox"/>	Dominique EYRAUD
<input checked="" type="checkbox"/>	Marine BONNEFOY	<input checked="" type="checkbox"/>	Alexis RIBES
<input checked="" type="checkbox"/>	Jérémy CHEVILLON		

Yves SANIAL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant de prolongation emprunt N°10278 07377 000203355 01

Le Maire RAPPELLE les conditions de l'emprunt N°10278 07377 000203355 01 (Objet : Attente subventions) souscrit le 08/02/2022 auprès du Crédit Mutuel :

- Montant nominal : 1 000 000,00 € (trois cent mille euros)
- Prêt à taux fixe de 0,39 % / an (taux effectif global de 0,42 %)
- Durée : 36 mois prorogé – Arrivée à échéance le 30/06/2026
- Remboursé partiellement à hauteur de 600 K€ le 21 mai 2026

Les conditions d'une éventuelle prorogation du solde de cet emprunt ont été demandées au Crédit Mutuel et sont les suivantes :

- Prorogation possible sur 12 mois
- Au taux de 1,89 % soit 7 560 € d'intérêts annuels
- Avec des Frais d'avenant de 150,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De demander la prorogation de ce prêt et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 27/05/2026

Le Maire,
M. Philippe BRUN



Le Secrétaire de séance,
M. Yves SANIAL

